



Bordeaux, le mercredi 12 juillet 2023

<https://bordeaux.snes.edu/>

SNES-FSU

138 rue de Pessac

33000 Bordeaux

Tél. 05.57.81.62.49

secgene@bordeaux.snes.edu

Hugo Lassalle

06.12.51.76.66

secgene@bordeaux.snes.edu

A Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux
5, rue Joseph Carayon Latour
BP 935
33 060 Bordeaux-Cedex

Objet : Manuels scolaires enseignement de mathématiques
tronc commun de la voie générale.

Madame la Rectrice,

La réintroduction des mathématiques dans le tronc commun de la filière générale, pour les élèves de Première ne choisissant pas l'enseignement de spécialité mathématiques, impose aux équipes enseignantes le choix d'un ouvrage.

Nous avons pris connaissance avec une grande surprise du message de Mme De La Taille adressé le 19 juin aux personnels de direction des lycées annonçant une expérimentation pour l'année scolaire 2023/2024 de déploiement de manuels numériques pour cette matière. Cette annonce, très tardive compte tenu de l'avancement de la préparation de rentrée, n'a été précédée d'aucune concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les difficultés inhérentes à la dématérialisation des ouvrages scolaires (équipement des salles de classe, inégalités dans l'équipement des élèves, coût à l'équipement pour les familles...), qui nous semblent être des éléments forts en défaveur d'un tel choix. Par ailleurs, le coût des ouvrages n'est diminué ni pour les collectivités ni pour les usagers. En outre, les périodes de confinement ont prouvé l'utilité des manuels papiers qui ont permis la continuité pédagogique hors ligne.



<https://bordeaux.snes.edu/>

SNES-FSU

138 rue de Pessac

33000 Bordeaux

Tél. 05.57.81.62.49

secgene@bordeaux.snes.edu

Hugo Lassalle

06.12.51.76.66

secgene@bordeaux.snes.edu

Les enseignant·es sont par ailleurs attaché·es aux manuels papiers qui permettent un travail efficace des élèves en classe et à la maison. Ce sera particulièrement vrai avec cet enseignement de mathématiques, imposé dans les faits à de très nombreux élèves en décrochage avec cette discipline.

A tout le moins, les équipes enseignantes de chacun des lycées de l'académie, doivent pouvoir rester maîtresses du choix des manuels et de leur format. L'article L912-1-1 du code de l'éducation sur la liberté pédagogique doit prévaloir. Il ne prévoit pas que les professeur·es aient à se soumettre à l'autorité des collectivités territoriales. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès du Président de Région pour surseoir à cette expérimentation tout numérique.

Vous sachant attachée à la réussite de l'ensemble des élèves de l'académie, nous espérons que vous saurez respecter les choix pédagogiques des enseignant·es engagé·es en première ligne pour la réussite de leurs élèves.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'assurance de nos sentiments dévoués au Service Public d'Education.

Hugo LASSALLE,
Secrétaire général académique du SNES-FSU